



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal
Présents : 12	d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment
Votants : 17	convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Procurations : 5	sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du
	CCAS
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 15/06/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 25/06/2026	<u>Présents :</u> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BESSIERE, Mme CHAMFEUIL, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme MAGNA, Mme MARTIN, Mme PERRET, Mme TAVENARD <u>Absents :</u> <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne pouvoir à Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme TAVENARD, Mr DALMONTI donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mr GOTTARDI donne pouvoir à Mme PERRET <u>Secrétaire de Séance :</u> Mme MACHADO

Objet : Convention de partenariat relative à des séances de cinéma pour les Séniors

La commune de Castelginest, par le biais de son CCAS, souhaite offrir aux séniors Castelginestois de 60 ans et plus l'opportunité de participer à une action culturelle leur permettant de se divertir et de sortir de leur isolement.

Le CCAS s'est rapproché de la société MIRA CINÉMAS pour permettre la mise en place de cette action.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'organisation de séances destinées et réservées aux séniors.

Pour l'année 2026, 3 séances de cinéma seront prévues. Elles seront programmées le mercredi à 15h00 selon des dates à définir.

Il est nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente du CCAS

Vu la convention de partenariat relative à un échange intergénérationnel

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à des séances de cinéma
- **AUTORISE** le Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Castelginest, le 22/06/2026

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre : 0

Abstentions : 0

Grégoire CARNEIRO,
Pour le Président
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente
Président du CCAS

